**VILLE DE BOUILLON**

**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 21 février 2019**

Présents : MM & Mme Noizet W, Président
Adam P, Bourgmestre,
Houthoofdt A, Maqua J, Istace F, Pochet A, Echevins,
Arnould , Président CPAS,
Denis G, Albert A, Adam D, Defat A, Dabe F, Maziers P, ~~Brouillon P, De Wachter S,~~ Nemery MJ, Dachy F, Conseillers,
M Mathieu J, Directeur général.

Absents et excusés : Mr & Mme Brouillon P, De Wachter S.

**La séance publique est ouverte à 20 H.**

***Administration***

1. P.V. de la séance du 24.01.19.

A l'unanimité, approuve ce P.V. avec la remarque de Marie-Julie Nemery en ce qui concerne la bonne orthographe de son nom !

2. Déclaration de Politique Générale Communale: approbation.

Par 11 oui et 4 abstentions (MM Denis, Defat , Dachy et Mme Nemery), approuve cette déclaration.
M.Defat justifie l'abstention de son groupe comme suit : « Vous insistez sur de nombreux changements ; en fait il s'agit d'une communication bien huilée concernant un catalogue d'intentions ; mais si on lit correctement entre les lignes, force est de constater que vous reprenez à votre compte bon nombre d'actions menées ou entamées sous la précédente législature.
Vous ouvrez la porte vers la minorité et nous nous en réjouissons cependant vous limitez votre ouverture de porte avec des balises budgétaires que vous fixez unilatéralement.
Il y beaucoup d'insinuations inadéquates ou pour le moins peu élégantes : je cite la notion d'équité.
Vous parlez d'enthousiasme retrouvé, de règlement de compte personnel, de citoyen nié, traité de façon inégale, de damnation de l'autre : ce sont des propos que nous regrettons et qui n'ont pas leur place dans une note de politique communale.
Votre note de politique communale déborde largement de la sphère communale. Beaucoup de domaines sont cités et concernent des sujets qui relèvent essentiellement d'un autre niveau de pouvoir. La province est citée une dizaine de fois par exemple.
De plus vous proposez d'encommissionner bon nombre de sujets.
Et quant à l'engagement du Collège à être présent sur le terrain, cela tient en 2 lignes dans un document qui comporte 18 pages.
Néanmoins, on retrouve de façon voilée la continuation de la politique menée par l'ancienne équipe.
Bref, vous réalisez une opération de communication pour expliquer que vous poursuivez la politique menée en ajoutant et c'est normal quelques projets nouveaux.
Nous aurions voulu aller plus loin dans la réflexion à très long terme : il eût été pertinent de réfléchir à la faisabilité d'une fusion des communes avec nos voisins de Vresse, Bièvre et Paliseul ; vous aimez affirmer que nous sommes à la traîne au niveau économique ; nous pensons que notre force d'action et de réveil économique de notre région passe par une coalition des forces vives d'un même territoire.
Il eût été pertinent de générer des économies d'échelles en proposant une fusion concertée des fabriques d'églises.

Je vous rappelle que la commune a des missions de base : une de ces missions est le maintien en l'état des voiries communales : ne négligez pas les investissements dans l'entretien régulier des voiries. Il en va de la sécurité de chacun et de l'image de notre commune.
Il eût été pertinent de développer davantage le soutien au monde agricole et à la filière bois : pas un mot concernant la chasse ; nos chasseurs ont un rôle important à jouer dans l'écosystème et dans la régulation de la faune : de plus, cette filière bois génère presque 20 % des recettes communales.
Vous estimez ne pas vouloir augmenter les taxes : nous maintenons notre adhésion à une diminution progressive de l'IPP ET du précompte professionnel.
Pour ces raisons, nous ne nous opposons pas à la note de politique générale que vous proposez mais vu les carences et le manque de reconnaissance des actions menées précédemment et les procès d'intention à notre égard, nous nous abstenons. »

3. Délégation au Collège Communal pour les Marchés Publics : Reconduction.

A l'unanimité, reconduit cette délégation.

***<u>Comptabilité</u>***

4. Décision de l'Autorité de Tutelle (art. 4 du RGCC et art. L3122-1 à 6 du CDLD) – Arrêté du 28.01.19 de la Ministre Valérie De Bue approuvant le Budget Communal 2019 de la Ville de Bouillon voté en séance du Conseil communal en date du 20.12.18 : information.

L'assemblée prend connaissance de cette information.

***<u>Conventions</u>***

5. Convention de partenariat avec le Service « Accueil Assistance » de l'Asbl Prom'Emploi pour les années 2019-2024 : Renouvellement.

A l'unanimité, renouvelle cette convention.

6. Convention de location d'un immeuble entre l'Asbl « Maison Médicale de Bouillon » et la Ville de Bouillon : Révision de l'art. 5.

Par 11 oui et 4 non (MM Denis, Defat , Dachy et Mme Nemery), revoit l'article 5 de ladite convention comme suit : « Le loyer de base mensuel est fixé à 650 Euros et ne sera redevable qu'à partir du 1er janvier 2019. Le montant du loyer pourra toutefois être revu à partir du 01/01/2020 et ce, en fonction de la capacité financière de l'ASBL déterminée sur base de son compte d'exploitation prévisionnel. »

***<u>Règlement</u>***

7. Camping Communal Halliru : Révision du tarif des séjours à partir de la saison 2019 : approbation.

A l'unanimité, revoit le tarif du camping Halliru comme suit :

***1. <u>PAR NUITEE – PER NACHT</u>***

| | |
|---|---|
| ADULTES (VOLWASSENEN) | 5,50 € |
| ENFANTS (KINDEREN) – de 12 ans | 3,00 € |
| TENTE, CARAVANE, MOBILHOME, MOTORHOME | 6,00 € |
| ELECTRICITE (STROOM) | 2,50 € |
| DOUCHE CHAUDE (le jeton/het muntje) | 1.50 € |

***2. <u>EMPLACEMENT A L'ANNEE - JAARPLAATS</u>***

| | |
|---|---|
| TARIF (TARIEF) | 650 € //710 € |
| COMPLEMENT VISITEURS (BEZOEKERS) | forfait saisonnier de 50 € |

ELECTRICITE (STROOM) 0.25 €/KW.

***Travaux***

8. PIC 2019-2021 : CSC pour la désignation d'un Auteur de Projet, Surveillant & Coordinateur

A l'unanimité, vote ce CSC au montant estimatif de 50.000 € TVA C.

Il est 20 H 50. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 21 mars 2019.

Par le Conseil :

Le Directeur Général,
J. MATHIEU

le Bourgmestre,
P. ADAM